Caron ont préparé des cristaux de staurolithe en faisant agir du fluorure de silicium sur de l'alumine, ou du fluorure d'aluminium Al^2Fl^6 sur de la silice. Une petite quantité de fluorure de silicium peut fournir de proche en proche une quantité indéfinie de staurolithe, si l'on superpose des couches alternatives de silice et d'alumine. Sainte-Claire-Deville a obtenu des cristaux bien caractérisés de zircon ZnO^2,SiO^4 par l'action du fluorure de silicium sur l'oxyde de zirconium anhydre ZrO^4. Une très petite quantité de fluorure de silicium peut encore transformer beaucoup d'oxyde de zirconium en cristaux de zircon, si l'on fait agir sur le premier de ces composés des couches alternatives d'oxyde de zirconium et d'acide silicique. Par l'examen comparé des minerais d'étain de Geyer, Zinnewald, Altenberg, Auersberg et Schneckenstein en Saxe, de Calzac et du mont Saint-Michel, M. Daubrée a reconnu que le minerai d'étain contient, outre du quartz, de la wolframite, etc., une série de minéraux fluorés, que sans cela on ne rencontre pas dans les mines. Il est probable, selon M. Daubrée, que l'étain est sorti des profondeurs où se trouve le dépôt général des métaux, du moins en partie, à l'état de fluorure. Cette hypothèse sur la formation du minerai d'étain SnO^2 est justifiée par l'expérience qu'entreprit M. Daubrée pour sa préparation artificielle non à l'aide du fluorure, il est vrai, mais à l'aide du chlorure. Il faisait passer en même temps des vapeurs de chlorure d'étain $SnCl^4$ et d'eau à travers des tubes de porcelaine au rouge; l'oxyde d'étain cristallisait et il se dégageait de l'acide chlorhydrique. Cette méthode a été aussi employée par Sainte-Claire-Deville avec un égal succès.

L'apatite, combinaison de phosphate de chaux et de chlorure de calcium

$$3Ca^3(PhO^4)^2 + CaCl^2$$

et de phosphate de chaux avec du fluorure

$$3Ca^3(PhO^4)^2 + CaFl^2$$

est caractéristique pour les dépôts de minerai d'étain, tandis qu'elle ne se présente que très rarement dans les autres mines.

M. Daubrée réussit facilement à préparer de l'apatite cristallisée en faisant passer un courant de pentachlorure de phosphore $PhCl^5$ au rouge sombre, sur de la chaux vive CaO. La vapeur est absorbée immédiatement par la chaux vive, avec dégagement d'une vive lumière, et il se forme du chlorure de calcium et de l'apatite chlorée. De cette expérience on conclut que l'apatite et le spath-fluor prennent naissance lorsque les vapeurs de fluorure et de chlorure d'étain, qui semblent avoir formé les dépôts de minerai d'étain, sont accompagnées de chlorure de phosphore et se rencontrent avec de la chaux. Le spath-fluor accompagne en effet l'apatite dans les mines d'étain de Saxe. Une expérience de Stelzner sur la métamorphose que subissent les vases de distillation des fourneaux à étain jette un nouveau jour sur l'origine de la tridymite et de certains silicates se trouvant à côté des fentes de fumerolles et dans les bombes volcaniques. A l'intérieur de vases formés d'argile réfractaire on expose à une température d'environ 1.300° un mélange de minerai de zinc grillé et de coke; les vapeurs de zinc qui se dégagent sont recueillies en grande partie dans des appareils à condensation appropriés; l'autre partie pénètre dans les parois poreuses des vases, de même que l'acide carbonique, l'oxyde de carbone et la vapeur d'eau qui se forment en même temps. Par suite de l'action de ces gaz et de ces vapeurs sur la matière du vase au rouge blanc, celle-ci se colore en bleu et est transformée presque complètement en un mélange hyalo-cristallin de zinc-spinelle bleu, de tridymite et de scorie.

On voit que ces recherches et ces observations sur la production des minéraux par l'action des vapeurs ont permis de se rendre compte de la façon dont les produits volcaniques et les minéraux et roches analogues à ces productions se sont formés.

II. Un grand nombre d'éléments minéraux ont été reproduits artificiellement par refroidissement de la matière en fusion; mais souvent dans des circonstances différant sensiblement des conditions naturelles. Mitscherlich et Berthier ont fondu ensemble les parties constituantes de l'augite dans le four à porcelaine de Sèvres et obtinrent ainsi des cristaux d'augite.

En 1845, Ebelmen eut l'idée de dissoudre les oxydes dans une substance, qui, à la température du rouge, se comporterait comme l'eau à basse température et abandonnerait comme elle des cristaux débarrassés du dissolvant. Il choisit dans ce but de l'acide borique et du borax. Les parties constituantes du spinelle furent pesées séparément, puis mélangées à de l'anhydride borique et introduites dans un creuset de platine. Celui-ci fut posé dans un creuset de porcelaine, qui lui-même était contenu dans un vase d'argile évasé sur le côté pour permettre la volatilisation de l'acide borique. Le tout fut placé dans le four de Sèvres et y fut laissé pendant la cuisson de la porcelaine. Les cristaux obtenus ainsi étaient diversement colorés, selon que l'on avait ajouté au mélange d'argile, de magnésie, et d'anhydride borique, de l'oxyde de chrome, du cobalt oxydulé, du fer oxydulé ou du carbonate de chaux. En chauffant ensemble un mélange de silice, de magnésie et d'anhydride borique, Ebelmen obtint de très beaux cristaux d'olivine. Si un mélange d'argile et de borax est chauffé assez longtemps pour que tout le borax soit volatilisé, il se produit du corindon en minces tablettes, comme en montre l'oligiste des volcans, avec lequel il est isomorphe. Pour préparer la silice cristallisée, sous ses deux modifications, par la voie sèche, Hautefeuille a employé des wolframates ou tungstates alcalins comme fondants. Il exposait de la silice amorphe dans du wolframate alcalin, pendant plusieurs heures à la température de fusion de l'argent ou pendant plus longtemps à la température de fusion du wolframate (750°); il obtint dans le premier cas de la tridymite, dans le dernier du quartz. Si la matière en fusion est chauffée à une température variant continuellement de 800°, à 950°, il se forme au début de l'abaissement de température de la tridymite, et quand la température est tombée au-dessous de 850°, du quartz. L'aspect des cristaux de quartz varie avec la température de la solidification et les circonstances de la cristallisation. Par la même voie Hautefeuille obtint, outre une série de minéraux des mines d'étain, des cristaux d'albite, d'orthose, de leucite.

Fremy et Feil à Paris ont aussi reproduit les variétés nobles de corindon, le saphir et le rubis, d'une façon nouvelle, qui fournit de si gros cristaux qu'ils peuvent être utilisés dans la fabrication des montres. Cette méthode, qui paraît aussi pouvoir s'appliquer à la préparation d'autres combinaisons, consiste à produire un aluminate fusible et à le chauffer jusqu'au rouge avec un silicate. Ainsi l'alumine devient peu à peu libre, tandis que la base qui lui est combinée se volatilise ou se réduit. M. Maiche a obtenu des corindons complètement identiques aux cristaux naturels et susceptibles d'être employés en bijouterie.

Fouqué et Michel Lévy ont reproduit artificiellement un grand nombre des minéraux constituant les roches, dans des circonstances qui se rapprochent extrêmement de celles qui président à leur formation dans la nature. Ces savants ont préparé un grand nombre de silicates que l'on trouve dans les roches volcaniques : de l'albite, de l'oligoclase, de la labradorite, de l'anorthite, de la néphéline, de la leucite, du grenat, de l'oxyde de fer, de l'augite, etc. Pour la préparation des cristaux de feldspath, ils soumettaient les poudres de feldspaths naturels ou des mélanges équivalents, dans des creusets de platine contenus dans un four de Schlœsing à une température voisine de celle de la fusion du platine. Ils parvinrent ensuite à reproduire les roches éruptives elles-mêmes avec tous leurs détails de structure. En fondant ensemble un mélange de labradorite naturelle pulvérisée et d'augite dans la proportion de 3 à 1, il se produisit une augite andésine artificielle analogue aux laves de l'Etna.

III. Enfin par la voie humide on a obtenu artificiellement, à la température ordinaire, des minéraux de leurs solutions, tels que du sel gemme, du gypse, du spath calcaire, divers sulfates, etc. Les recherches relatives à la formation artificielle de la dolomie (carbonate de chaux avec carbonate de magnésie) $CaMg(CO^3)^2$ offrent un grand intérêt. Il n'est peut-être pas de minéral sur lequel on ait fait tant et de si diverses hypothèses et cependant on n'a pu trouver encore une explication certaine de son origine. De l'observation de la dolomie dans la nature, on conclut que ce minéral se sépare aussi bien de l'eau douce que de l'eau salée, à la température ordinaire. Mais jusqu'à présent sa préparation artificielle n'a réussi qu'à haute température. Marignac l'a obtenue à côté de la magnésite, en chauffant à 200° du carbonate de chaux avec une solution de chlorure de magnésium.

IV. Pour expliquer les phénomènes dits métamorphiques, on a invoqué l'action simultanée de la chaleur, de l'eau et de la pression. Hutton, le premier, tenta de donner une explication du métamorphisme. C'est également dans le but d'expliquer l'origine des roches métamorphiques, que M. Daubrée entreprit des recherches pour la préparation artificielle des silicates cristallisés dans de l'eau surchauffée sous une haute pression. Un tube de verre difficilement fusible, rempli d'eau et fermé à la lampe, fut placé dans un tube de fer également fermé hermétiquement. Tout l'appareil fut soumis pendant plusieurs semaines à une pression de 1.000 atmosphères, l'eau étant à 400°. De cette façon l'auteur réussit à transformer le verre en un silicate hydraté avec formation simultanée de cristaux de quartz.

On peut diviser, comme l'a montré Spring, les phénomènes chimiques en deux classes. La première comprend les phénomènes où les volumes des corps réagissant augmentent; c'est par exemple le cas dans l'action de l'acide sulfurique sur le carbonate de chaux. La seconde classe comprend les réactions qui amènent une diminution de volume comme l'action de l'acide carbonique sur la chaux.

L'influence de la pression sur les phénomènes chimiques de la première classe a été étudiée par Cailletet, qui a montré que, par une pression variant entre 60 et 120 atmosphères, l'action des agents chimiques les plus puissants est supprimée : par exemple l'action de l'acide sulfurique sur le zinc. Ainsi, une haute pression empêche les actions chimiques, qui se produisent avec énergie sous une pression faible, du moment qu'une augmentation de volume est nécessaire. Ce résultat a été plus tard confirmé par Pfaff. Spring a étudié l'action de la pression sur les phénomènes chimiques de la seconde classe et il a reconnu que ces phénomènes peuvent être provoqués par la pression, comme on pouvait s'y attendre. Que l'on mélange à froid des rognures de cuivre et du soufre en poudre, il ne se produit pas de combinaison chimique sous la pression ordinaire. Mais sous une pression de 5.000 atmosphères la combinaison est complète. Il se produit du sulfure de cuivre noir cristallisé Cu^2S; sous le microscope on ne peut pas reconnaître la plus petite trace de cuivre métallique. Le soufre en excès se trouve réparti en grains au milieu de la masse du sulfure. Il y a contraction dans le rapport de 138 volumes de mélange à 100 volumes de sulfate cristalisé. Un mélange de chlorure de mercure $HgCl^2$ et de rognures de cuivre se décompose, sous une pression de 5.000 atmosphères en chlorure de cuivre Cu^2Cl^4 et mercure. Sous le microscope on distinguait à la place de chaque rognure de cuivre une goutte de mercure. Un échange complet avait eu lieu entre le cuivre et le mercure. On peut mélanger de l'iodure de potassium et du chlorure de mercure sans que ces deux corps agissent d'une façon sensible l'un sur l'autre. Mais que l'on soumette le mélange, qui est blanc, à une pression de 2.000 atmosphères et il se forme une masse rouge d'iodure mercurique et de chlorure de potassium, où toute trace d'un sel incolore a disparu.

L'influence d'une haute pression sur la solubilité des minéraux a été examinée par Pfaff. De l'orthoclase rougeâtre, provenant d'un granit de Suède à gros grains, fut grossièrement pulvérisée et introduite dans un entonnoir en papier à filtre, entouré d'un fil de cuivre argenté. Ce petit paquet était suspendu à l'aide d'un fil métallique dans la cavité d'un cylindre de fer contenant 20 gr. d'eau, de façon à ce qu'il flottât librement dans l'eau près de sa surface, mais qu'il fût cependant entièrement recouvert par elle. L'eau était à 8°. Le cylindre fut fermé à l'aide d'une plaque en cuir bouilli dans de la cire et d'une plaque de fer, sur laquelle on exerçait une pression de 100 atmosphères. L'espace où se trouvait l'appareil était à une température de 18°. Par cette élévation de température, les 20 grammes ou 20 centimètres cubes d'eau éprouvaient une dilatation de 87 millimètres cubes; tandis que les 20 centimètres cubes de fer ne se dilataient que de 7 millimètres cubes. Dans ces circonstances il se produisait donc une forte pression par suite de la dilatation de l'eau, mais qui ne pouvait dépasser la pression exercée sur la plaque, c'est-à-dire 100 atmosphères. Le feldspath laissé dans le cylindre, pendant trois jours, à la même pression, avait perdu 5 milligr. 5. La quantité d'eau contenue dans le cylindre, déduction faite de l'espace pris par le fil métallique et la substance était encore de 18 gr. 8. D'après cela, il faudrait 3.436 parties d'eau pour dissoudre 1 partie de feldspath; donc la solubilité avait été considérablement augmentée par la pression.

* **MINEUR** s. m. — **Encycl.** Lég. *Aliénation des valeurs appartenant aux mineurs et aux interdits.* Jusqu'à la loi du 27 février 1880 rien n'avait été fait pour protéger l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs ou aux interdits; le Code avait entouré de toute sa sollicitude la fortune immobilière; mais il avait laissé au tuteur toute sa liberté d'allure, pour toutes les questions relatives aux valeurs mobilières. Le tuteur pouvait aliéner et vendre, la loi se bornait à exiger les enchères publiques. Cette différence s'explique par le peu d'importance qu'avait la fortune mobilière à l'époque de la rédaction du Code civil. Depuis la loi de 1880, le tuteur ne peut aliéner, sans être préalablement autorisé par le conseil de famille, les rentes, actions, parts d'intérêts, obligations et autres meubles incorporels quelconques appartenant aux mineurs ou à l'interdit : le conseil de famille en autorisant l'aliénation prescrira les mesures qu'il jugera utiles pour l'emploi des fonds. La loi n'a même pas voulu que le conseil de famille le pût décider souverainement : lorsque l'aliénation projetée dépasse, d'après l'appréciation du conseil de famille, 1.500 francs en capital, la délibération doit être soumise à l'homologation du tribunal. Les membres du conseil de famille dont l'avis n'a pas prévalu peuvent toujours se pourvoir contre la délibération. Aux termes de l'article 3, l'aliénation doit être opérée par le ministère d'un agent de change *toutes les fois que les valeurs seront négociables à la Bourse*, au cours moyen du jour; les valeurs non négociables à la Bourse peuvent, au contraire, être négociées de gré à gré. Dans ce dernier cas, toute latitude a été laissée au conseil de famille, et en cas d'homologation, au tribunal, pour prescrire les mesures qui sembleront les plus utiles à l'aliénation des valeurs de cette nature.

Le mineur émancipé au cours de la tutelle, même assisté de son curateur, devra observer pour l'aliénation des ses meubles incorporels les formes ci-dessus prescrites à l'égard du mineur non émancipé; cette disposition ne s'applique pas au mineur émancipé par le mariage. Pour assurer l'effet des prescriptions légales lorsqu'il s'agit de titres au porteur, la loi exige que le tuteur, dans les trois mois qui suivront l'ouverture de la tutelle, convertisse en titres nominatifs les titres au porteur appartenant au mineur ou à l'interdit, et dont le conseil de famille n'aura pas jugé l'aliénation nécessaire ou utile; il devra en agir de même pour les titres au porteur qui adviendraient au mineur ou à l'interdit de quelque manière que ce fût. Le conseil de famille pourra néanmoins fixer pour la conversion un temps plus long. Les valeurs étant inscrites au nom du mineur ou de l'interdit ne pourront plus être négociées sans contrôle.

La loi du 27 février 1880 se préoccupe également de l'*emploi* des capitaux. Le tuteur devra faire l'emploi de ceux qui adviennent au mineur ou à l'interdit soit par succession ou autrement, et ce dans le délai de trois mois, à moins que le conseil ne fixe un délai plus long, auquel cas il pourra en ordonner le dépôt comme nous venons de l'indiquer. S'il ne faisait pas cet emploi dans le délai, s'il omettait également de faire emploi de l'excédent des revenus, le tuteur pourrait être tenu personnellement du payement des intérêts, sur la demande du conseil de famille. Pour que le contrôle acquière en fait un supplément d'efficacité, la loi charge le subrogé tuteur, et ce sous sa responsabilité, de surveiller l'accomplissement des obligations imposées au tuteur. Si le tuteur ne se conforme pas aux prescriptions de la loi, le subrogé tuteur provoquera immédiatement la réunion du conseil de famille, devant lequel le tuteur sera appelé à rendre compte de ses actes.

Aux termes de l'article 8, ces dispositions sont applicables aux valeurs mobilières appartenant aux mineurs et aliénés placés sous la tutelle soit de l'administration de l'Assistance publique, soit des administrations hospitalières.

La nouvelle loi a décidé que la conversion de tous titres nominatifs en titres au porteur est soumise aux mêmes conditions et formalités que l'aliénation de ces titres.

La loi du 27 février 1880 est applicable à l'Algérie et aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

** **MINGHETTI** (Marco), homme d'Etat et publiciste italien, né à Bologne le 8 septembre 1818. — Il est mort le 10 décembre 1886. Après sa démission, en 1876, il continua de prendre une part active aux travaux de la Chambre des députés, où il siégeait comme représentant du deuxième collège électoral de la ville de Vérone. En 1883, lorsque M. Depretis élabora un programme d'union entre la droite et la gauche modérée, Minghetti déclara au nom de la droite qu'il renonçait à faire de l'opposition à un cabinet résolu à combattre le radicalisme et l'irrédentisme. Il aurait certainement pris place dans le cabinet si sa santé ne lui eût interdit un rôle trop fatigant et les préoccupations du pouvoir. Minghetti tient dans l'histoire de l'Italie contemporaine une place prépondérante. A des qualités appréciées d'homme privé, il joignait une haute science de la politique, une éloquence élégante, persuasive et mesurée. En politique extérieure, il gardait pour l'Allemagne toutes ses sympathies, et c'est lui qui, en conduisant Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin, fit entrer l'Italie dans l'orbite de la politique bismarckienne; dès 1859, il avait plus que personne fait échouer l'alliance projetée entre la France, l'Italie et l'Autriche. Grand travailleur, levé avant le jour, il fatiguait quotidiennement jusqu'à cinq secrétaires, ce qui ne l'empêchait point de se livrer avec passion au jeu de cricket et de se coucher fort tard. Son esprit caustique et malicieux lui fit plus d'adversaires que sa politique. Il a publié en 1877 : *le Donne italiane nelle belle arti al secolo* XV *et* XVI, et en 1878 : *la Chiesa et lo Stato.*

* **MINIÉ** (Claude-Etienne), officier français, né à Paris le 13 février 1804. — Il est mort dans la même ville le 14 décembre 1879. Nommé officier de la Légion d'honneur en 1868, il avait été chargé, en 1869, du contrôle de la fabrication des fusils Remington en Amérique.

* **MINIMÂ (À)** loc. adv. — Doit s'écrire ainsi, et non A MINIMA, d'après l'Académie (éd. de 1877).

MINOW, MITSIO ou **MITSIOU**, archipel de l'océan Indien, dans le canal de Mozambique, sur la côte N.-O. de Madagascar, entre le cap Saint-Sébastien et l'île de Nossi-Bé, par 12° 49′ 20″ de lat. S. et 46° 8′ 31″ de long. E. Le groupe comprend plusieurs îles et îlots : Grande-Minow ou Nossi-Mitsio, Petite-Minow ou Nossi-Lava, Nossi-Manga, Ankareana ou Bluff, les Quatre-Frères, Andriakely, Nosy-Antaly, Tsitampehina, Tsara-Bajina, Nosy-Toloho, Beangofo, Antsoha, Betalinjona, Betaniazo, etc. Ces îles s'étendent jusqu'à 41 kilom. de distance de la côte de Madagascar. Elles sont plus saines que Mayotte, sans cependant être exemptes de fièvres. Les pluies y sont plus fréquentes.

MIOHIPPUS s. m. (mi-o-ip-puss — du gr. *mios*, moyen; *hippos*, cheval). Paléont. Genre de mammifères voisins des chevaux et fossiles dans les formations tertiaires (miocène supérieur de l'Amérique du Nord). La forme miohippus représente un des anneaux de la chaîne de la filiation de notre cheval actuel et des urohippus.

* **MIOT** (Jules), homme politique français, né vers 1810. — Il est mort à Adamville (Seine) le 10 mai 1883.

MIR s. m. (mir — mot russe). Ce mot, qui semble appartenir à tous les dialectes slaves et qu'on trouve dans les documents tchèques et silésiens du XIIIe siècle, répond au latin *communitas*, à l'allemand *gemeinde*, au français *commune;* mais dans son sens primitif il indique quelque chose de vénérable et de saint, car il signifie aussi l'univers, comme le grec *kosmos*. Le baron de Haxtausen rapporte un grand nombre de proverbes russes qui montrent le profond respect que le *mir* inspire au peuple : *Dieu seul est le juge du* MIR; *Tout ce qu'a décidé le* MIR *doit être fait; Le soupir du* MIR *fait éclater le roc; Ce* MIR *est le rempart du pays.*) Ensemble des habitants d'un village russe possédant en commun le territoire qui y est attaché : *Le* MIR *est une des formes de la propriété foncière collective. De vives discussions se sont élevées au sujet de l'origine de la communauté des terres qui forme la base actuelle du* MIR. (Em. de Laveleye.)

* **MIRABEAU** (Marie DE GONNEVILLE, comtesse DE), femme de lettres française, née au château de Cossesseville (Calvados) le 21 juin 1829. — Elle est la mère de la comtesse de Martel, si connue dans les lettres sous le pseudonyme de Gyp. Depuis *Henri de l'Espée* (1871, in-12), elle a publié : *Eté de la Saint-Martin* (1873, in-12); *le Maréchal Bazaine* (1874, in-12); *Jane et Germaine* (1875, in-12); *Schoking*, par Chut (1879, in-12); *Chut*, par Schoking (1879, in-12); *les Péchés mignons*, par Chut (1881, in-12); *l'Impératrice Wanda* (1884, in-12), roman où les mœurs des cours sont finement observées et qui fit sensation parce que les lecteurs y cherchaient surtout un roman à clef; *Hors du monde* (1885, in-12), autre étude de mœurs dont l'action est émouvante et qui a pour sujet la mélancolique odyssée d'une femme rejetée hors du monde par une première faute. Ces deux derniers volumes ont paru sous le pseudonyme de **Jack Frank.** Mme de Mirabeau a de plus fait jouer au Gymnase *Châteaufort*, drame en trois actes (juillet 1876), qui n'eut qu'un succès médiocre.

MIRABILE VISU (*Chose admirable à voir*) Loc. lat. : *C'était vraiment un spectacle curieux*, MIRABILE VISU. ‖ On dit de même MIRABILE DICTU, *Chose étonnante à dire.*

* **MIRAFLORES** (don Manuel DE PANDO, marquis DE), homme d'Etat et littérateur espagnol, né à Madrid en 1792. — Il est mort dans cette ville le 20 février 1872.

MIRAX, pseudonyme de Paul Beauvallet.

MIRBEAU (Octave), journaliste et romancier français, né à Treviers (Calvados) le 16 février 1850. Il entra en 1874 au journal « l'Ordre », où il rédigea quelque temps le feuilleton dramatique. Sous le Seize-Mai, il devint chef du cabinet du préfet de l'Ariège, puis fut nommé sous-préfet à Saint-Girons et donna sa démission aussitôt après la réélection des 363. Revenu au journalisme, il collabora au « Gaulois », à l'« Illustration » et au « Figaro », qu'il dut quitter à la suite d'un retentissant article dirigé contre les comédiens. Cet article, dont nous avons cité le passage capital (v. COMÉDIEN), lui valut en outre un duel et une série de provocations; nous avons brièvement conté toute cette querelle. A sa sortie du « Figaro », M. Octave Mirbeau, désireux de s'affranchir de toute tutelle, fonda *Paris-midi*, puis *les Grimaces* (1883), brochure hebdomadaire dans le format de l'ancienne *Lanterne* de Rochefort, mais qui, malgré ses violences de polémique contre les républicains, fut loin d'atteindre le même succès; ces violences attirèrent encore un duel à M. Octave Mirbeau, qui dut se battre avec M. Etienne, député d'Oran, et fut légèrement blessé au bras. Il a publié : *Slaves et Teutons*, impressions de voyage en Prusse, en Russie et en Autriche (1882, in-18); *le Salon de* 1885, recueil d'articles d'art parus dans la « France » (1885, in-18); *Lettres de ma chaumière* (1886, in-8°), études paysannes parmi lesquelles on remarqua surtout *la Mort du père Dugué* et *Agronomie; le Calvaire* (1886, in-18), roman où l'auteur a fait la plus triste peinture des armées de la Défense nationale; *l'Abbé Jules* (1888, in-18), autre roman au style excessif, qui a pour sujet les passions dépravées d'un prêtre. M. Octave Mirbeau est un écrivain de talent, mais ses meilleures pages sont trop poussées au noir.

* **MIRECOURT** (Charles-Jean-Baptiste JACQUOT, dit **Eugène** DE), écrivain français, né à Mirecourt (Vosges) en 1812. — Il est mort à l'archevêché de Saint-Domingue le 13 février 1880. Il avait quitté Paris, à la suite de nombreuses poursuites judiciaires, et s'était réfugié à Nantes, lorsque se réveilla en lui l'ancien séminariste. Il entra dans les ordres et partit pour Haïti, où il ne put supporter le climat plus de deux ans. — Une de ses filles, la plus jeune, qui prit au théâtre le nom d'Hélène THERVAL, est morte à Nogent le 5 août 1876. Elle avait joué à Bruxelles, en 1872, à Florence, et à Paris, au Théâtre-Historique. Elle était bonne musicienne et parlait plusieurs langues.

Mireille sortant de l'église, tableau de M. Cot, qui figura au Salon de 1882. « Toile d'une composition bien entendue et d'une couleur sobre et forte, écrit M. Henry Houssaye dans la « Revue des Deux-Mondes ». Mireille s'arrête sous le porche pour faire l'aumône à un pauvre enfant pâle et chétif qui s'appuie sur une béquille. M. Cot a bien réalisé le type de Mireille. Elle a la beauté calme et grande des Arlésiennes, filles de la Grèce, et le sentiment mélancolique de l'héroïne de Mistral. »

MIRIBEL (Marie-François-Joseph DE), général français, né à Montbonnot (Isère) le 14 septembre 1831. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1853, il entra à l'Ecole d'application de Metz. Lieutenant en 1855 au 17e d'artillerie, il passa dans la garde, prit part à la campagne d'Italie et gagna la croix de la Légion d'honneur à Magenta (1859), où il eut les deux mains presque brisées par une balle. Capitaine en 1859, il servit à la direction de Vincennes, puis fut attaché à l'état-major de l'artillerie du corps expéditionnaire du Mexique en 1862. Il se distingua à l'assaut de Puebla; blessé à la tête, il fut cité à l'ordre et nommé officier de la Légion d'honneur. Devenu officier d'ordonnance du maréchal Randon en 1866, il fut promu chef d'escadron en 1867. Déjà, à cette époque, le commandant de Miribel était un officier très remarqué dans son arme, par sa profonde instruction technique; aussi fut-il désigné pour des missions particulières : en 1868, il représenta la France dans la commission internationale réunie à Saint-Pétersbourg pour juger de l'opportunité des balles explosibles, et resta en Russie comme attaché militaire. Lorsque la guerre éclata avec la Prusse, il revint en France, commanda l'artillerie de la division Mausion, et fut promu lieutenant-colonel (3 novembre 1870) à la suite des combats de Châtillon et de la Malmaison. Nommé colonel à titre provisoire, il commanda une brigade d'infanterie de la division Berthaut et combattit vaillamment au Bourget, à Champigny et à Buzenval. Après avoir pris part au second siège de Paris, il fut maintenu comme colonel par la commission de revision des grades, devint général de brigade le 3 mai 1875, et fut désigné en 1877 comme chef de la mission militaire chargée de suivre les grandes manœuvres de l'armée allemande. C'est peu de temps après son retour à Paris qu'il fut nommé chef d'état-major général du général de Rochebouët, ministre de la Guerre; il resta en la même qualité auprès du général Borel et ne fut relevé de ses fonctions que lorsque le général Gresley succéda au général Borel (15 janvier 1879). Promu divisionnaire le 24 juillet 1880, il commanda, dans ce nouveau grade, la 28e division d'infanterie à Lyon; mais, l'année suivante, le général Campenon ayant été nommé ministre de la Guerre, ce fut le général de Miribel qu'il choisit pour son chef d'état-major général. Le choix fait par le nouveau ministre fut l'objet de critiques assez vives : on rappela alors que M. de Miribel avait exercé les mêmes fonctions sous le ministère Rochebouët, ce à quoi le général Campenon répondit à la tribune de la Chambre des députés : « Ma seule préoccupation a été de mettre à la tête de mon état-major général un chef actif, expérimenté, intelligent, ayant une grande puissance et pouvant donner à ce service l'impulsion et la direction. J'ai cherché parmi les officiers généraux qui avaient déjà rempli les fonctions de chef d'état-major; j'en ai trouvé un qui m'a semblé réunir les conditions que je viens d'énumérer; je n'ai pas hésité... » Le général de Miribel cessa ses fonctions en même temps que le général Campenon quittait le ministère (30 janvier 1882); depuis, il fait partie du conseil supérieur de la guerre reconstitué par décret du 12 mai 1888, et du comité consultatif d'artillerie; il est inspecteur général permanent des travaux d'artillerie pour l'armement des côtes et commande le 6e corps d'armée depuis le 21 octobre 1888. Il est commandeur de la Légion d'honneur (7 juillet 1884).

MIRIK ou **TIMBRÈS**, cap de la côte du Sahara, sur l'océan Atlantique, à 160 kilom. S.-E. du cap Blanc et à 360 kilom. N. de Saint-Louis, par 19° 22′ 14″ de lat. N. et 18° 53′ 30″ de long. O. C'est près de ce cap que s'arrête le banc de sable d'Arguin, de 8.400 kilom. carrés de superficie, célèbre par le naufrage de la « Méduse » en 1816. Ce promontoire sépare la baie de Saint-Jean, au N., de la baie de Tanit, au S. La côte près du cap est habitée par des Arabes, qui y possèdent plusieurs villages. A El-Mahara, à l'E., se font des pêches considérables.

* **MIROIR** s. m. — **Encycl.** Phys. *Miroir magique*. Nom donné à certains miroirs de bronze, fabriqués au Japon, et portant des dessins en relief sur leur face postérieure. L'image du soleil réfléchie par la face antérieure de ces miroirs forme un disque sur lequel ces dessins sont visibles.

La cause de ce phénomène, qui a beaucoup intrigué les physiciens, est fort simple : Govi avait remarqué qu'un tel miroir, de qualité médiocre, donne de magnifiques résultats lorsqu'on le chauffe. Ayrton pensa que les dessins de la face postérieure étaient reproduits sur la face polie, mais si faiblement qu'ils étaient invisibles. Il attribua cette reproduction des dessins à la propriété qu'ont certains bronzes de fléchir sous une pression énergique et de revenir ensuite dans une position opposée. Or, les miroirs japonais sont travaillés au grattoir, et il était vraisemblable que cet effet se produisait. Les expériences suivantes ont du reste vérifié cette explication : Bertin a découvert qu'un miroir de métal quelconque, gravé à sa face postérieure, devient magique lorsqu'on comprime de l'air dans une boîte dont ce miroir forme une des faces. Laurent répéta l'expérience avec un miroir de verre mince gravé, et avec une pression très faible. Il montra également que, si l'on applique sur un miroir ordinaire de verre un tube métallique chaud, la déformation qui s'ensuit est suffisante pour rendre le miroir magique, et l'image de la section du tube reste visible sur l'écran jusqu'à ce que le miroir soit refroidi.

* **MIRZA** (Mohammed-Ali ou Alexandre Kazem-Beg), orientaliste persan, né à Kecht en 1803. — Il est mort à Saint-Pétersbourg le 8 décembre 1870.

Misanthrope et l'Auvergnat (LE), comédie en un acte de M. Labiche (Palais-Royal, 1852). C'est un des petits chefs-d'œuvre du fécond vaudevilliste. Chiffonnet, un bon rentier, découvre que l'humanité ne vaut pas cher, car tout le monde ment. Son coutelier lui a vendu un rasoir en lui affirmant qu'il coupait très bien et le rasoir ne coupe pas du tout; son domestique lui affirme qu'il est frais comme une rose, il se regarde dans un miroir et se voit jaune comme un citron. Quelles canailles! Survient l'Auvergnat Machavoine; il rapporte un portefeuille perdu par Chiffonnet et contenant quelques billets de mille. Chiffonnet lui offre une récompense honnête; refus de Machavoine, qui n'a fait que son devoir. « Machavoine, tu es sublime, s'écrie Chiffonnet. — Sublime vous-même, répond l'Auvergnat; je suis franc, moi; je ne sais pas mentir. — Tu ne sais pas mentir? Machavoine, comment me trouves-tu ce matin? — Je vous trouve... laid. — Très bien; si je me mariais, crois-tu que je serais?... — Tout de suite! » La franchise de Machavoine réconcilie Chiffonnet avec l'humanité. Il propose à l'Auvergnat 5 francs par jour pour rester près de lui et dire toujours la vérité, avec dédit de 30.000 francs si l'un des deux manque à sa parole. Machavoine accepte, mais Chiffonnet ne va pas tarder à se repentir de son imprudence. On vient lui signifier d'avoir à monter la garde; Chiffonnet fait répondre par sa concierge qu'il est absent. Un mensonge? halte-là; Machavoine ne le supportera pas, et il dénonce la frime. Mme Coquenard vient supplier Chiffonnet de ne pas prêter 4.000 francs à son mari, un joueur, qui se ruine. Chiffonnet veut faire le galantin... Machavoine apporte triomphalement la perruque dont il orne son crâne dénudé. Survient Coquenard, sa femme se cache dans un cabinet. A la première demande d'argent, Chiffonnet se récuse, il n'a pas la somme. « Quel toupet! s'écrie Machavoine. Je viens de vous rapporter votre portefeuille avec 4.000 francs dedans! » Ce Machavoine, avec sa franchise, commence à être une véritable peste. Et voilà que Coquenard découvre l'ombrelle oubliée par madame. «Madame Coquenard est ici», s'écrie-t-il d'une voix tonnante. Chiffonnet jure ses grands dieux que non; toutes les ombrelles se ressemblent; Machavoine, qui ne sait pas mentir, lui affirme que cette dame était là, qu'il l'a vue, de ses yeux vue. Décidément Machavoine est insupportable, et il faut absolument le congédier. Oui, mais le dédit de 30.000 francs! Heureusement que l'Auvergnat a eu le temps de s'amouracher de la petite bonne de Chiffonnet, celui-ci le décide à mentir pour sauver la situation et ses 30.000 francs. Toutes les péripéties de cette petite pièce sont spirituellement amenées.

Mise au tombeau (LA), tableau de M. Carolus Duran, exposé au Salon de 1882. Le Christ repose sur une civière recouverte d'une draperie pourpre; saint Jean, assisté dans ses soins funèbres par une sainte femme qui porte un bassin, se penche vers le cadavre pour l'oindre, selon la coutume juive, de myrrhe et d'aloès. La Vierge pleure, le visage à demi caché par l'épaule du Sauveur et Marie-Madeleine prosternée baise pieusement ses pieds. Les figures ressortent en clair sur la roche sombre du sépulcre et sur un ciel balayé de nuées noires où le soleil se couche dans une éclaircie d'or et d'argent. « Le corps du Christ, dit M. Henri Houssaye, baigné à la fois de la lumière divine et des ombres de la mort, se modèle en plein relief. Le buste surtout est de la plus puissante exécution. Les tons intenses des draperies, les rouges, les roses, les bleus, tour à tour exaltés ou amortis par les alternances savantes du clair-obscur, s'atténuent dans une forte et claire harmonie. L'œil se complaît au hardi groupement des nuances de couleur et aux belles lignes de la composition qui s'équilibrent comme chez les maîtres. *La Mise au tombeau* a l'aspect et le caractère d'un tableau ancien. »

Misère et remèdes, par le comte d'Haussonville (1886, in-8°). Cet ouvrage fait partie des *Etudes sociales* entreprises par l'auteur et qui comprennent deux autres volumes : *l'Enfant à Paris, les Etablissements pénitentiaires en France.* Dans celui-ci, il aborde un sujet poignant par excellence, bien propre à faire voir que notre état social n'est civilisé qu'à la surface et ressemble à ces magnifiques rues, bordées de hautes maisons splendides, qui cachent derrière elles un réseau de ruelles immondes et de taudis infects. Les premiers chapitres : *l'Indigence à Paris et à Londres, les Quartiers pauvres à Paris, la Question du logement, les Garnis et la population nomade, les Asiles de nuit, la Vie du pauvre*, sont une longue et tristement pittoresque promenade dans le royaume de la misère. L'auteur, ne pouvant mener partout son lecteur, a borné ses excursions à trois ou quatre arrondissements : le Ve, celui du Panthéon, pour lui montrer l'intérieur des maisons qui bordent les rues avoisinant la place Maubert ou rampent le long de la montagne Sainte-Geneviève; le XIIIe, pour parcourir avec lui les quartiers de la Salpêtrière, de la Butte-aux-Cailles, des Gobelins, et pénétrer dans les cités de chiffonniers des environs de la barrière d'Italie, puis le XIXe et le XXe (la chaussée Clignancourt, Belleville, Ménilmontant, Charonne). C'est partout le même spectacle désolé. Le logement du pauvre est sinistre, et cela sans qu'il soit besoin d'aller voir les huttes de nomades qui bordent la cité Doré, la cité des Khroumirs ou celle de la *Femme en culotte*, mais en se contentant de visiter certaines rues du centre de Paris. Une seule maison de la rue Galande compte 150 locataires entassés dans des chambres où logent, outre le père et la mère, 6 ou 8 enfants; deux pièces s'y payent 250 francs par an, et une seule 150 à 200 francs! La plupart ne sont pourtant que des boîtes carrées, sans jour et sans air, où l'on étouffe dans une atmosphère nauséabonde.

A cette misère du logement M. le comte d'Haussonville voit une cause principale dans la rapacité de certains propriétaires et surtout des entrepreneurs de cités ouvrières, qui louent à long terme un vaste terrain, y élèvent dans des conditions de bon marché phénoménales, en planches et en plâtras, des constructions d'une insalubrité notoire, et trouvent moyen de tirer de leurs capitaux 25 ou 30 pour 100 au moins. Cette exploitation de la misère se pratique, dans tous les quartiers excentriques, sur la plus grande échelle. En second lieu, d'après l'auteur, le prolétaire a trop d'enfants.

Le chapitre consacré aux asiles de nuit nous fait voir un dénuement encore plus absolu chez cette sorte de population flottante qui, soit accidentellement, soit d'un bout de l'année à l'autre, n'a ni feu ni lieu, et ne vit que de hasards, quelquefois du vol. Mais naturellement c'est la misère de l'ouvrier laborieux qui nous intéresse davantage. En l'étudiant dans ses causes, l'auteur est amené à réfuter la fameuse *loi d'airain* du socialiste Lassalle, d'après laquelle le salaire de l'ouvrier ne serait jamais supérieur à ce qu'il lui faut strictement pour sa subsistance; M. d'Haussonville montre que cette prétendue loi est fausse, au moins à Paris, sinon pour les femmes, du moins pour les hommes, et le relevé qu'il fait des salaires moyens dans les diverses catégories de professions appuie son assertion d'une façon assez concluante. Il détruit également le préjugé accrédité qui veut que les denrées de consommation aient subi, depuis dix ou douze ans, une augmentation formidable : le pain, la viande, les légumes secs sont restés stationnaires; la viande de porc a diminué; le vêtement et le linge coûtent moins cher qu'il y a dix ans. C'est donc dans le taux des loyers et dans le trop grand nombre d'enfants qu'il faut, en dehors des crises accidentelles et des chômages, chercher la cause de la misère du travailleur.

Dans la seconde partie du livre, intitulée : *le Combat contre la misère*, le comte d'Haussonville examine, au point de vue critique, tout ce qui a été fait, soit par l'Etat, soit par les individus, pour arriver à une solution plus ou moins satisfaisante des questions sociales. L'examen des divers chapitres qui la composent, et qui ne sont eux-mêmes que des résumés succincts, nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à dire que l'auteur ne voit que dans le développement de l'épargne, dans les sociétés de secours mutuels et dans les caisses de retraite le moyen pour l'ouvrier et le petit employé d'échapper à la misère; quant aux sociétés coopératives, à la participation aux bénéfices, aux syndicats ouvriers, il leur refuse toute action décisive dans la solution du problème. Tout au plus croit-il à l'avenir des sociétés coopératives de consommation, mais ce ne sont pas, à proprement parler des sociétés coopératives, car il faut réserver ce nom à celles qui ont la production pour objet. Celles-ci, et l'expérience semble donner raison à l'auteur, peuvent réussir dans la petite industrie, elles échouent dans la moyenne et ne pourraient même pas tenter de s'essayer à la grande, celle qui exige la direction d'un nombreux personnel d'ouvriers et la mise en valeur de capitaux importants.

MISRATA ou **MESRATA**, cap de la côte de la Tripolitaine, à 200 kilom. E. de Tripoli, par 32° 22′ 22″ de lat. N. et 12° 52′ 55″ de

long. E. Ce cap forme la limite occidentale du golfe de la Syrte ; il a 15 kilom. de longueur parallèlement à la côte et une altitude de 58 mètres.

* **MISTRAL** (Frédéric), poète provençal, né à Maillanne (Bouches-du-Rhône) le 8 septembre 1830. — Depuis *Mireille* et *Calendal*, il a publié deux ouvrages qui ont obtenu le même succès et auxquels nous consacrons des comptes rendus spéciaux : *los Isclo d'oro* [*les Iles d'or*], recueil de poésies (1875, in-8°) et *Nerto* (1884, in-8°), poème tiré d'une légende provençale du XVe siècle. Son *Trésor du félibrige* (1879-1886, 2 vol. gr. in-4°) est un excellent dictionnaire provençal-français pour lequel l'auteur a mis à contribution tous les dialectes modernes de la langue d'oc. M. Frédéric Mistral a été élu, en 1887, membre de l'Académie de Marseille, et, pour discours de réception, prononça, en provençal, l'éloge de son ami et collègue en félibrige, Aubanel.

Mistral (AFFAIRE), affaire d'incarcération, sous prétexte d'aliénation mentale, qui a eu un certain retentissement. La victime, Jean Mistral, fils d'un gros négociant de Saint-Rémy, voyageait pour le compte de la maison de commerce de son père, en 1837, lorsqu'il s'éprit en Pologne d'une certaine Wilhelmine Dombrowska qu'il épousa sans remplir les formalités légales. Il avait alors vingt-quatre ans. Son père, désapprouvant le mariage, commença par couper les vivres à son fils, ce qui força celui-ci à revenir en France. Lorsqu'il arriva à Saint-Rémy, le père sépara les deux époux en dénonçant Jean Mistral à la police comme un aliéné et la Polonaise comme une aventurière. Celle-ci fut expulsée de la ville. En même temps que Mistral père introduisait près du tribunal une instance en nullité du mariage de son fils, il obtenait du président de faire visiter le jeune homme par des médecins qui le déclarèrent atteint de monomanie triste. Ce certificat suffit à Mistral père pour faire interner son fils dans une maison de santé et pour obtenir du tribunal son interdiction, malgré l'avis du conseil de famille qui s'y était énergiquement opposé. De la maison de santé, Jean Mistral passa dans un asile d'aliénés et toutes les formalités judiciaires, jugement du tribunal de Tarascon, arrêt de la cour d'Aix, s'accomplirent sans qu'il lui en fût donné connaissance ; il semble même que les juges aient ignoré son incarcération, qu'ils le croyaient soigné dans sa famille et qu'ils n'avaient voulu le priver que de la gestion de ses biens, non de sa liberté.

Tant que vécut Joseph Mistral, le père, nulle voix ne s'éleva pour réclamer contre une pareille iniquité ; c'est que Joseph Mistral possédait une immense fortune, quinze à vingt millions, et que les parents, qui seuls auraient pu réclamer, espéraient hériter à défaut de l'interdit. Joseph Mistral mort, en 1867, un parent éloigné, M. Fournier, entreprit pour la libération de la victime des démarches qui ne purent aboutir et il les poursuivit jusqu'en 1882, époque à laquelle une pétition présentée par lui à la Chambre des députés révéla toutes les iniquités commises. Cette première pétition fut néanmoins écartée, la commission étant persuadée, sur le simple dire de M. Mistral-Bernard, neveu et tuteur du séquestré, que la séquestration avait eu légalement lieu « à la suite et en exécution de l'arrêt rendu par la cour d'Aix, le 9 décembre 1839, prononçant contradictoirement l'interdiction de Jean Mistral ». Or, c'était entièrement faux : l'arrêt n'avait pas été contradictoire comme nous l'avons dit plus haut, et il n'avait prononcé que l'interdiction sans que la séquestration dût nécessairement s'ensuivre. Une seconde pétition où ces faits étaient élucidés fut mieux accueillie (novembre 1883), mais le pauvre diable qui aurait pu en bénéficier, enfermé avec des fous depuis quarante-deux ans, était tombé en enfance. Tout ce qu'on put faire, ce fut d'ordonner qu'il serait soigné dans une maison de santé, où les détenteurs de son immense fortune payeraient pour lui une pension de 7.000 à 8.000 francs. Jean Mistral y mourut en 1886.

* **MITCHEL** (John), homme politique irlandais, né à Dungiren (comté de Londonderry) en 1814.—Il est mort le 19 mars 1875. Il était rentré en Irlande en 1874 et avait été nommé député de Tipperary au début de 1875.

* **MITCHELL** (Isidore-Hyacinthe-Marie-Louis-Robert), publiciste et homme politique français, né à Bayonne le 21 mai 1839. — Après la mort du prince impérial, il se rallia au prince Napoléon et prit la direction du « Gaulois », journal de ce prétendant. Dans une lettre rendue publique, au mois de septembre 1880, il reconnut que le pays voulait la République, mais il demanda l'élection du président au suffrage universel. Cette même année et la suivante, une vive polémique de presse s'engagea entre le « Gaulois » et le « Pays », c'est-à-dire entre MM. Mitchell et Cassagnac ; mais, au mois de mai 1881, M. Mitchell, arguant de ses devoirs parlementaires, donna sa démission de directeur du « Gaulois ». Aux élections générales, il adressa aux électeurs de l'arrondissement de La Réole une circulaire par laquelle il annonçait sa retraite, sa conversion à la République et son intention de ne plus servir la cause du prince Jérôme ; mais cette conversion fut de courte durée, puisque, à la veille des élections de 1885, le comité victorien de la rue d'Anjou le délégua dans le département du Nord pour discuter avec les royalistes les conditions d'une alliance électorale. A la fin de la même année, le « Pays » ayant changé de directeur et de rédacteurs, M. Mitchell accepta la rédaction en chef de ce journal, où fut préconisée l'alliance de tous les impérialistes.

M. Robert Mitchell se rallia avec enthousiasme à la cause boulangiste. Le 15 août 1877, au banquet des comités démocratiques impérialistes de la Seine, il prononça un discours dont il convient de citer l'extrait suivant : « J'ai dit qu'il y avait en France une majorité bonapartiste, je le crois ; mais ce qui est certain, c'est qu'il y a une énorme majorité démocratique et césarienne, et que même parmi ceux qui sont devenus les ennemis des Napoléons parce qu'ils les ont insultés, et vous savez qu'en ce monde, ce que l'on pardonne le moins ce sont les torts que l'on a, ceux qui ne vont pas aux Napoléons, qui combattraient peut-être les Napoléons pour des motifs divers, ceux-là mêmes sont césariens et impérialistes ; et il se produit ce phénomène étrange qu'un jour un général apparaît audacieux, superbe, brave jusqu'à la témérité, le bruit court qu'il est homme à jeter la Chambre par la fenêtre ou dans la Seine, et le voilà populaire. Depuis, M. le comte de Paris le fait attaquer violemment dans ses journaux : sa popularité augmente ! M. Grévy veut le mettre à la porte : il devient presque un dieu ! et enfin, pour mettre le comble à la fortune de ce soldat, M. de Bismarck se joint à M. Grévy et au comte de Paris pour demander que l'on brise entre ses mains sa vaillante épée. J'ai nommé le général Boulanger ! » Depuis ce temps, M. Mitchell s'est multiplié en faveur des idées plébiscitaires et du général Boulanger.

MITIS s. m. (mi-tiss — du lat. *mitis*, doux). Métall. Alliage de fer et d'aluminium assez fusible.

— **Encycl.** Le métal *mitis*, de M. P. Ostberg de Stockholm, est un alliage obtenu en fondant des tournures de fer auxquelles on ajoute de la fonte contenant quelques centièmes d'aluminium. Le mélange acquiert immédiatement une grande fluidité, et peut être coulé dans des moules. Les objets ainsi obtenus ne sont pas criblés de soufflures comme les pièces en acier fondu et possèdent une grande ténacité. Le métal mitis coulé en lingots peut être refondu à une température de 1.300° environ, bien inférieure par conséquent au point où le fer devient pâteux.

* **MITIVIÉ** (Jules-Etienne-Frumenthal), médecin français, né à Castres (Tarn) en 1796. — Il est mort le 22 janvier 1871.

* **MITRAILLEUSE** s. f. — **Encycl.** Arm. L'expérience acquise pendant la malheureuse guerre de 1870-1871 a provoqué une réaction contre l'emploi des *mitrailleuses*, dont l'effet moral dans les premières rencontres avait été plus grand que l'effet matériel et qui n'avaient pas tardé à se montrer incapables de lutter contre les canons à longue portée des Allemands. Après la guerre, elles continuèrent néanmoins à faire partie de l'armement de campagne de la France, de l'Autriche (pour la Honved), de la Russie, de la Belgique, jusqu'à ce qu'on eût apprécié d'une façon plus saine leurs aptitudes. Elles souffrent encore plus du feu, en effet, que les pièces de campagne puisqu'elles offrent la même surface au tir de l'ennemi et que cependant elles ont une sphère d'action moindre que le fusil d'infanterie. Comme celui-ci, elles ne peuvent lutter que contre un but vivant et découvert, et de plus elles doivent suppléer au manque d'exactitude de leur tir par la multiplicité des coups. Elles sont, enfin, aussi embarrassantes en campagne que les canons. Ces défauts les ont fait éliminer de l'armement de campagne. Mais lorsqu'il s'agit de battre un défilé, de couvrir d'une grande masse de projectiles un petit espace de terrain comme un fossé de défense, les canons-revolvers retrouvent tous leurs avantages ; aussi les emploie-t-on dans la guerre de forteresse pour la défense et pour les sièges, où ils rendent plus de services que les canons ordinaires à mitraille. C'est ainsi qu'ils ont été avantageusement utilisés au cours de la guerre entre la Turquie et la Russie (1877-1878). Mais c'est surtout dans la guerre navale que s'est ouvert un nouveau champ d'action pour la mitrailleuse, depuis que les bateaux torpilleurs se mirent à prendre l'offensive contre les gros bâtiments. Comme les torpilleurs attaquent généralement de nuit ou sous la protection de la fumée de la poudre, ils ne sont découverts par les bâtiments menacés que lorsqu'ils n'en sont plus qu'à quelques centaines de mètres, c'est-à-dire qu'ils se trouvent dans « l'angle mort » des grosses pièces du cuirassé et de plus ils ont généralement lancé leur torpille avant que le cuirassé ait eu le temps de faire feu. Pour se défendre contre ces engins nouveaux, il est donc nécessaire que les équipages aient une arme rapidement prête au combat, sans recul et capable d'accabler en peu d'instants le torpilleur sous une grêle de balles. Les canons-revolvers répondent le mieux à ce besoin et ils ont été adaptés à ce service.

Nous ne reviendrons pas ici sur les systèmes de mitrailleuses Gatling et le canon-revolver Hotchkiss. V. MITRAILLEUSE, au tome XI du *Grand Dictionnaire*, et CANON-REVOLVER.

— *Mitrailleuse ou Canon-revolver Nordenfelt.* Nordenfelt a construit divers systèmes de mitrailleuses, différant par le calibre des canons (11^{mm},43 à 60 millimètres) et par leur nombre (1 à 12). On peut les diviser en trois catégories : 1° Les mitrailleuses dont le canon a le même calibre que le fusil d'infanterie (11^{mm},43) et qui ont de 1 à 12 canons selon le poids total accordé. Celles qui n'ont pas plus de 5 canons sont transportables et reposent sur un pivot ; elles sont employées sur le pont des bâtiments et dans les hunes ; un seul homme suffit à leur service. Les mitrailleuses à 10 canons sont sur affût et peuvent être traînées comme les pièces de campagne. 2° La mitrailleuse à canons de 25^{mm},4, dont il existe six modèles différents ; le plus répandu est la mitrailleuse à 4 canons adoptée par l'amirauté anglaise pour la défense des cuirassés contre les canots torpilleurs. Son projectile, grenade d'acier du poids de 206 grammes, traverse sous un angle d'entrée de 45° à la distance de 300 mètres deux plaques d'acier parallèles distantes l'une de l'autre de 0^{m},457 et épaisses : la première de 1^{mm},6, la seconde de 12^{mm},7 ; elle tire 108 coups à la minute. 3° Les canons-revolvers à grenades.

Presque toutes les puissances ont adopté la mitrailleuse Nordenfelt, vers 1883.

— *Mitrailleuse ou Canon automatique Maxim.* La mitrailleuse Maxim est un véritable canon-revolver à tir continu. L'engin est porté sur une sorte de trépied et pourvu d'un mécanisme qui utilise le recul pour retirer la cartouche vide et la remplacer par une cartouche pleine. Les cartouches sont fixées au nombre de 333 sur un ruban enroulé dans le magasin, qui les amène successivement dans l'âme de la pièce. On peut, lorsque le ruban de cartouches touche à sa fin, en accrocher un autre à sa suite et prolonger indéfiniment le tir. Celui-ci n'est interrompu que par un accident ou la nécessité du nettoyage, qui d'ailleurs s'effectue avec la plus grande facilité. La vitesse du tir peut être réglée à volonté jusqu'à 600 coups par minute et un seul homme suffit pour la manœuvre. L'inventeur, Theram Maxim, est un Américain ; il a présenté son engin à l'amirauté anglaise en 1885. Les expériences auxquelles cette mitrailleuse à été soumise lui ont été très favorables.

MITTNACHT (Hermann, baron DE), homme politique wurtembergeois, né à Stuttgart le 17 mars 1825. Président du tribunal de sa ville natale, il fut élu député à la Chambre wurtembergeoise en 1861, ne tarda pas à acquérir une certaine influence comme chef du parti conservateur et fut appelé au ministère de la Justice dans le cabinet Varnbuler (23 avril 1867). Dans ces hautes fonctions il effectua la réforme de l'organisation judiciaire, fit adopter des lois sur la presse et prit une part considérable aux négociations de Munich et de Versailles, qui préparèrent l'établissement de l'empire allemand et plus tard les préliminaires de paix. Chef du gouvernement depuis la retraite de Varnbuler en août 1870, il prit aussi le ministère des Affaires étrangères le 23 novembre 1873. M. Mittnacht fit ensuite partie du Parlement douanier, où il se joignit au parti particulariste conservateur, et, depuis la fondation de l'empire allemand, du Bundesrat. En 1878, il a déposé le portefeuille de la Justice, mais conserva celui des Affaires étrangères et la présidence du conseil.

MOBANGI, rivière de l'Afrique équatoriale. V. OUBANDJI.

* **MOBILIER** s. m. — **Encycl.** Admin. *Mobilier national.* L'administration du Mobilier national, dont le Garde-meuble n'est qu'une dépendance, est placée sous la direction du ministre des Beaux-Arts et complète les services des bâtiments civils. Cette administration a pour attributions : 1° l'ameublement des divers palais et bâtiments dont la direction des palais nationaux a la régie, auxquels il convient d'ajouter la loge du président de la République à l'Opéra, la loge d'honneur du Conservatoire de musique et le pavillon des courses à Longchamps ; 2° la conservation générale et l'entretien de ce mobilier et de celui qui est renfermé dans les dépôts du Garde-meuble ; 3° la décoration mobilière des fêtes officielles et cérémonies publiques. Les attributions de l'administration du Mobilier national sont réparties entre trois services : service administratif, service des travaux, conservatoire des meubles d'art. Ces trois services sont placés sous la direction d'un administrateur. Ce fonctionnaire, nommé par le ministre des Beaux-Arts, a sous ses ordres : comme personnel administratif, un administrateur adjoint, un vérificateur, des rédacteurs et expéditionnaires et un agent comptable ; comme personnel des travaux, un chef des travaux, des chefs et sous-chefs d'ateliers, des ouvriers et des hommes de service dirigés par des brigadiers et des sous-brigadiers. Tout ce personnel est exclusivement nommé par le ministre des Beaux-Arts. A peu d'exceptions près, il est logé dans les bâtiments de l'Etat, soit à titre gratuit, soit moyennant une somme retenue sur le traitement. Le personnel des travaux attaché à l'administration du Mobilier national est réparti en quatre ateliers : tapisserie, menuiserie, ébénisterie, serrurerie. Un certain nombre d'ouvriers de chacun de ces métiers peuvent être détachés à demeure dans les palais nationaux pour l'exécution des travaux d'entretien. Ils sont alors placés sous les ordres du conservateur préposé à l'administration des palais, mais ils gardent leurs droits à l'avancement dans leurs ateliers respectifs. Le mobilier national constitue deux catégories distinctes : la première est conservée au Garde-meuble à titre d'objets d'art et forme une sorte de musée qui porte le nom de *conservatoire ;* la seconde comprend le mobilier disponible et avec lui tout le mobilier renfermé dans les divers palais nationaux. Aux termes du règlement ministériel du 11 février 1884, celui-ci ne cesse pas de faire partie du mobilier national et figure sur l'inventaire général de ce mobilier. V. GARDE-MEUBLE au tome VIII du *Grand Dictionnaire.*

— Législ. *Mobilier historique.* La loi du 30 mars 1887 sur les monuments historiques a voulu garantir au même titre que les immeubles les objets mobiliers ayant un intérêt historique ou artistique, lorsque ces objets sont la propriété de l'Etat, des départements, des communes, des fabriques et autres établissements publics. Antérieurement à cette loi un trop grand nombre de communes ou de fabriques, désireuses de se créer des ressources qui souvent leur font défaut, aliénaient des objets mobiliers leur appartenant et dont le plus souvent elles n'appréciaient pas la valeur ; les objets quittaient ainsi le domaine public pour enrichir des collections particulières où l'artiste et l'historien n'avaient plus le droit d'aller les étudier. La loi du 30 mars 1887 a eu pour but d'empêcher ces aliénations ou tout au moins de les soumettre à des garanties préalables. En exécution de cette loi, il a été dressé, par les soins de l'administration, un inventaire de toutes les richesses mobilières appartenant soit aux communes, soit aux fabriques, soit aux autres établissements publics soumis à la tutelle administrative, et désormais les communes, les fabriques et les autres établissements publics ne peuvent consentir la vente ou l'échange d'objets tels que tableaux, statues, bas-reliefs, cloches, bannières, drapeaux, manuscrits, vieilles armes, meubles anciens, tapisseries, etc., sans avoir préalablement obtenu l'autorisation préfectorale. Cette autorisation n'est accordée que sur l'avis favorable d'une commission spéciale instituée dans chaque département et chargée de la conservation des monuments et des objets mobiliers ayant un intérêt artistique ou historique.

* **MOBILISATION** s. f. — **Encycl.** Admin. milit. *Mobilisation de l'armée.* Un corps d'armée est mis sur le pied de guerre et dirigé sur le lieu de rassemblement au moyen d'une double opération qui se produit dans la région territoriale de ce corps : la mobilisation et la concentration. Dès le temps de paix, toutes les opérations de la mobilisation sont prévues, réglementées dans leurs moindres détails. Chaque unité de corps de troupes ou de service a son centre de mobilisation et son carnet de mobilisation lui indique heure par heure tout ce qui doit être fait. De leur côté, les hommes de la réserve et ceux de l'armée territoriale savent les jour, heure et lieu où, en cas de mobilisation, ils doivent se rendre. Lorsque, pour une cause quelconque, un, plusieurs ou tous les corps d'armée du pays doivent être mobilisés, l'ordre en est donné télégraphiquement par le ministre de la Guerre aux commandants en chefs du ou des corps d'armée. Le ministre de l'Intérieur informe de son côté les préfets. Les autres départements ministériels agissent de même à l'égard de leurs agents respectifs de façon à ce qu'ils prêtent tous un concours effectif à l'autorité militaire. Dès que l'ordre est parvenu aux commandants en chef, il est transmis sans délai par la voie hiérarchique à tous les chefs de corps et chefs de service ; mais ce n'est là qu'un moyen d'information militaire. Le premier agent de transmission de cet ordre aux populations, c'est le gendarme ; le second, c'est le maire.

Voici, en quelques mots, de quelle façon les choses se pratiquent. Chaque chef de brigade possède en tous temps, sous pli cacheté, des ordres individuels destinés à des hommes domiciliés dans le ressort de la brigade et chargés, en cas de mobilisation, de services spéciaux tels, par exemple, qu'aller chercher chez les propriétaires et les amener au lieu désigné les chevaux et mulets de réquisition. Indépendamment de ces ordres individuels, les plis cachetés confiés à la gendarmerie renferment des affiches imprimées d'avance pour chacune des communes de la circonscription et contenant toutes les indications nécessaires aux intéressés. Une seule place est laissée en blanc et le chef de la brigade de gendarmerie, dès qu'il a rompu le cachet du pli, la remplit à la main, conformément à l'ordre qu'il vient de recevoir. C'est la date du premier jour de la mobilisation. Cette formalité accomplie, les gendarmes de la brigade partent sans délais et par les moyens les plus rapides les porter aux maires de chaque commune. Les gendarmes à pied ont le droit,

en semblable matière, de requérir les voitures privées pour se faire transporter. C'est alors que commence le rôle du maire de la commune. Il doit, et le gendarme s'en assure, faire apposer immédiatement à la porte de la mairie l'affiche qu'il vient de recevoir et en faire annoncer le contenu à son de trompe ou de caisse dans l'étendue de sa commune. Il doit veiller également à faire exécuter toutes les prescriptions relatives à la réunion des chevaux, mulets, voitures, etc., qui sont requis par l'autorité militaire et en surveiller le départ.

Le véritable commencement, le premier jour de la mobilisation n'est pas le moment où le ministre de la Guerre lance son ordre, pas plus que celui où cet ordre arrive aux intéressés. La mobilisation réelle, effective, commence partout au même instant, et cet instant est celui qui a été indiqué dans l'ordre ministériel, celui qui a été inscrit à la main sur les affiches par les brigadiers ou chefs de brigade de gendarmerie. C'est là le premier jour de la mobilisation. Ce premier jour peut être le lendemain de l'émission de l'ordre, mais il peut être fixé aussi à une date ultérieure quelconque. C'est au gouvernement seul qu'il appartient de juger, selon les circonstances, de l'heure, du moment qui paraît le plus conforme aux besoins du pays. L'essentiel, ce dont il est nécessaire que chacun se pénètre puisque chacun peut y être intéressé, c'est que du premier jour de la mobilisation datent tous les délais pour le départ et l'arrivée à destination de tous les hommes appelés, de tous les animaux et objets requis.

A partir du premier jour de la mobilisation, l'autorité militaire prend le pas sur tous les autres services. Pouvoir civil, pouvoir judiciaire ne fonctionnent plus que conformément aux dispositions prises par l'autorité militaire. Les communications publiques, les routes, les canaux, les chemins de fer appartiennent à l'armée, laquelle en dispose selon les formes et règlements prévus.

Nous en avons fini avec les préludes de la mobilisation. Il nous reste à parler d'un des services les plus importants qu'elle met en action, celui des étapes. Ce *service des étapes* est une création nouvelle et dont nous avons appris l'utilité en voyant de quel secours puissant il a été à nos ennemis en 1870. Le service des étapes fonctionne en temps de guerre seulement, mais il est organisé dès le temps de paix avec un soin tout particulier. Son personnel est recruté parmi d'anciens officiers de l'armée active choisis avec discernement et pris de préférence dans les retraités et les démissionnaires provenant de la cavalerie. Ces officiers appartiennent nominalement à l'armée territoriale. Tous ont une expérience et une aptitude qui leur permettent d'accomplir la mission très complexe qui leur incombe dans le travail de la mobilisation. Dès le premier jour de l'opération, chaque commandant d'étape se rend à la gare du chemin de fer qui lui est désignée sur sa lettre de service. Dès son arrivée, il en prend la direction et en devient le maître absolu. Chef de gare et employés lui doivent obéissance. Il peut écouter leurs avis, mais il est seul juge du compte qu'il doit en tenir. Il a la police de la gare, des cours, des quais d'embarquement. C'est à lui de veiller à ce que tout soit en état pour la formation, le passage ou l'arrêt des trains militaires. C'est par ses soins et d'après ses ordres que sont préparés les abris pour les hommes et pour les chevaux, les treuils, les pontons, tout ce qui peut être nécessaire à l'embarquement du matériel ; c'est lui qui fait dresser les tables et bancs pour les haltes-repos, les mangeoires pour les animaux ; c'est lui qui concentre les approvisionnements en vivres chauds ou froids et les fourrages. Il est en rapport direct avec les autorités civiles pour tout ce qui concerne son service et doit se tenir en relations constantes avec la gendarmerie, le commandant d'armes et le major de la garnison. Non seulement sa mission s'étend à la surveillance du départ, de l'arrêt et du passage des trains militaires portant des unités constituées, mais encore à celle des isolés, des éclopés et des malades. Il fait acheminer les uns vers leur destination et conduit les autres dans les ambulances ou dans les hôpitaux. Dans chaque corps d'armée, le service des étapes est assuré par un officier supérieur.

Le service militaire des chemins de fer en cas de mobilisation est, on le voit, de la plus haute importance. Il est assuré : 1° par les compagnies d'ouvriers des chemins de fer du génie ; 2° par les sections techniques d'ouvriers de chemins de fer.

Les diverses opérations dont nous venons d'indiquer sommairement le mécanisme, constituent à proprement parler la mobilisation. Cette opération capitale n'est prévue en France que depuis 1870 et c'est depuis 1879 seulement que les divers rouages en ont été sérieusement organisés. L'administration militaire, sous l'Empire, ne s'était jamais doutée que l'entrée en campagne dût être précédée de la mobilisation de l'armée. C'est ainsi qu'en 1859, au début de la guerre d'Italie, une division d'infanterie réunie à Briançon, ne possédait ni tentes, ni mulets, ni chevaux. C'est ainsi qu'en 1870 la plupart des régiments ont été dirigés vers la frontière de l'Est sans avoir, au préalable, incorporé leurs réservistes. On a vu les résultats de ces fâcheux errements. A Strasbourg, au mois d'août 1870, on ne rencontrait dans les rues que soldats égarés courant à la recherche de leurs chefs, que chefs courant à la recherche de leurs régiments. Aujourd'hui, tout est organisé, tout est prêt, et l'on sait où prendre, à l'heure même où arrive l'ordre de mobilisation, hommes, chevaux, matériel et munitions. Un essai de mobilisation partielle a eu lieu en 1887 ; il a pleinement réussi.

* **MODALITÉ** s. f. — Par extension, Circonstance, particularité qui accompagne un fait.

* **MODE** s. f. — **Encycl.** Mœurs et coutumes. *Variations de la mode.* La mode, dont les transformations incessantes surprennent et déconcertent, gouverne despotiquement chaque pays et caractérise chaque époque. Aujourd'hui la culture des esprits et les progrès de la raison semblent vouloir tempérer la mode et lui donner une direction plus acceptable. C'est surtout chez les hommes que cette modification se fait sentir. Ils ne portent plus ni galons, ni diamants, ni dentelles. Malheureusement, les femmes ne sont pas encore arrivées à imiter notre simplicité. Pendant le second Empire la mode du clinquant a reparu, et le mal se propage et s'étend. Autrefois chaque pays avait sa façon de s'habiller, commandée souvent par les nécessités du climat ou par les produits locaux. Ces costumes nationaux, pittoresques, solides, durables, se transmettaient de génération en génération. Aujourd'hui dans le monde entier, on s'habille de même ; mais les femmes changent de mode à chaque saison. « Une couturière en renom, dit M. de Laveleye, invente une coupe nouvelle, et, de Paris à Shanghaï comme de Londres à San-Francisco, c'est à qui l'adoptera, mettant au rebut les vêtements de l'année précédente. »

Ces variations de la mode ne sont pas sans influence sur le régime économique. Les maux qu'elles produisent sont de divers genres, et M. Baudrillart les a fait ressortir avec autorité : « Ceux qui se piquent d'élégance sont obligés de se faire de leurs habits une occupation considérable et une étude qui ne sert pas assurément à leur élever l'esprit et à les rendre capables de grandes choses. » La mode, dit de son côté J.-B. Say, « a le privilège d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur. Elle multiplie les consommations et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes appauvrit un Etat de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas. » C'est là un fait économique indiscutable. Pour fabriquer une étoffe de soie, de laine ou de coton, avec un dessin nouveau, il faut des frais de premier établissement, des modèles, des cartons, des rouleaux d'impression. Ce qui ne se vend pas dans l'année devient un solde, qui s'écoule au rabais. Certaines dispositions ne sont plus goûtées, restent pour compte ou se cèdent à vil prix. Toutes ces avances et ces pertes doivent, en somme, être couvertes par le total de la vente, sinon le fabricant ruiné cesserait de produire. Les changements de la mode augmentent considérablement le prix de tous les objets auxquels ils s'appliquent. L'humanité peut faire du capital, de la science et du goût un meilleur emploi que de les mettre au service des marchandes de modes, et les femmes ont mieux à faire que de combiner des toilettes nouvelles d'en parler et de se les envier. Ce n'est certes pas que nous voulions ramener la robe de bure des carmélites et l'imposer aux femmes comme un costume uniforme. Ce serait, d'après les orateurs de la chaire, le meilleur moyen de relever l'âme humaine, au moins par un côté, des futilités où se complaît la vanité pour la mettre sur le chemin des choses éternelles. Nous n'avons pas à assurer le salut des âmes ; mais ne pourrait-on pas revenir à plus de simplicité ? Et c'est à la Française à donner cet exemple. Pour tout ce qui concerne la grâce et l'élégance des ajustements, le monde entier s'incline à juste titre devant elle et reconnaît sa supériorité. En aucun temps, dans aucun pays, pas une femme n'a su s'habiller comme elle et plus qu'elle faire valoir sa beauté. La Française ne s'habille pas seulement avec coquetterie, ce qui est à la portée de toutes les filles d'Eve ; elle s'habille avec art, avec esprit. Pourquoi ne mettrait-elle pas son esprit à s'habiller simplement ?

La mode ne consiste pas seulement dans les vêtements. Elle est aussi dans la façon de vivre, dans l'emploi de l'existence, dans les occupations, dans les distractions, dans les plaisirs. Sous ce rapport elle varie tout autant que sous le rapport du costume, et la journée de la femme du monde aujourd'hui, pour être souvent aussi frivolement employée que jadis, ne ressemble en rien à la journée d'autrefois. Ce ne sont plus les réunions intimes qui absorbent les heures. La vie se passe au dehors : le matin dans les églises, l'après-midi dans les grands magasins, au Bois, aux courses ; le soir, au concert, au théâtre, la nuit dans les grands cabarets à la mode. Longchamps n'existe plus. Il est remplacé par le concours hippique, par le vernissage ; c'est là que se donne le ton, que s'impose la mode nouvelle. On ne va plus aux Porcherons ou à la Halle. On se presse dans les cercles, on court au Chat Noir. Les jeunes filles ne connaissent plus les petites sauteries d'antan. A peine sorties du pensionnat à la mode, elles s'essaient dans les bals blancs, où, si l'on en croit M. Octave Feuillet, on entend des conversations « à faire rougir un singe ». Le *home* est déserté pour la vie du dehors. Notre époque est le triomphe du plein air : chasses, courses, sports de toute plume et de tout poil, grands et petits, violents et calmes, bruyants et discrets. Ce sont les garden-party, les surprises-party, les rally-paper, etc. On déjeune, on lunche sur l'herbe entre deux parties de golf, de lawn-tennis ou de crocquet. Ce sont les solennités hippiques, c'est le Grand Prix, avant lequel il est de mauvais ton de quitter la ville pour la campagne, ce sont les batailles de fleurs, les régates, les bains de mer, les excursions dans les stations à la mode, le flirt à la plage et dans les casinos. La vie des gens à la mode se dépense, sans utilité, il est vrai, mais dans une activité fébrile qui lasserait les tempéraments les plus robustes. A ces occupations incessantes, que le caprice varie et renouvelle tous les jours, la femme ne trouve guère le temps d'être mère. C'est encore la mode qui le lui interdit ou du moins intervient pour régler ses affections, les limiter et fixer le chiffre d'enfants qu'il est de mauvais goût de dépasser. Les caprices de la mode engendrent la frivolité, et la frivolité, qui tue le sentiment de la famille, engendre l'oisiveté, la vanité, l'égoïsme. Il en sera ainsi tant que l'on n'aura pas mis plus d'élévation dans les âmes et plus de bon sens dans les cervelles.

MODUS VIVENDI s. m. (mo-du-svi-vin-di — mots latins). Manière de vivre ; par extension, Accommodement, transaction moyennant laquelle il soit possible à deux parties en litige de se supporter mutuellement : *Trouver un* MODUS VIVENDI. *En supposant que la coalition arrive à un* MODUS VIVENDI *à l'égard de la question irlandaise, elle ne sera pas au bout de sa tâche.* (Ch. Longuet.)

MŒLLHAUSEN (Baldwin), écrivain allemand, né à Bonn le 27 janvier 1825. A trois reprises, en 1851, en 1853 et en 1857, il fit des voyages dans l'Amérique du Nord. Il est, depuis 1854, conservateur des bibliothèques du château de Potsdam. On lui doit : *Journal d'un voyage du Mississipi à la mer Australe* (Leipzig, 1858) ; *Voyages dans les montagnes Rocheuses de l'Amérique du Nord jusqu'au haut plateau du Nouveau-Mexique* (Leipzig, 1861, 2 vol.), et de nombreux romans et nouvelles, dont l'action se passe le plus souvent en Amérique : *le Fugitif*, *la Jeune Mormone* (Iéna, 1864, 6 vol.) ; *le Roi de la mer* (Iéna, 1867, 6 vol.) ; *le Lieutenant de pirates* (Berlin, 1870, 4 vol.) ; *les Hyènes du capital* (Berlin, 1876, 4 vol) ; etc.

MŒRDYCK, village des Pays-Bas, sur le Hollandisch Diep, une des bouches de la Meuse, à 16 kilom. de Bréda, rendu célèbre par le pont-viaduc qui y a été construit pour le chemin de fer de Bréda à Dordrecht (1868-1871), et qui est l'un des plus grands du monde (v. PONT). Cet ouvrage se compose d'un viaduc de plus de 1.400 mètres en quatorze travées et d'un pont suspendu sur un chenal séparé. La longueur totale, y compris la distance qui sépare les deux parties, est de 2.499 mètres.

MŒRINGEN, localité de la Suisse où se trouve une palaffite remontant à la dernière période de l'âge du bronze.

MŒRINGIEN, IENNE adj. (mé-rin-ji-ain, i-è-ne — rad. *Mœringen*, nom de localité). Archéol. Se dit de la période où finit l'âge du bronze et où commence l'âge du fer, particulièrement en Suisse, en Italie et en France.

— **Encycl.** La *phase mœringienne*, dont parle M. E. Chantre dans son savant ouvrage *l'Age du bronze en France*, est une période de transition où l'on sent l'influence étrangère, reconnaissable surtout dans la région du Tyrol de Hallstadt, dans les nécropoles de Villanova, de Golasecca et autres nécropoles protoétrusques. Elle peut être fixée, d'après M. Chantre, particulièrement pour Villanova, au IXe siècle avant notre ère. Elle est caractérisée par l'apparition du rasoir, de la fibule, du torquès, des sistres et des petits chars, ainsi que par celle des grands cimetières et des tumulus.

MOÉRO ou **MEROU**, lac de l'Afrique équatoriale, dans le sud-est de l'Etat indépendant du Congo. Ce lac est une expansion du Louapoula, branche supérieure du Congo, à 150 kilom. O. du lac Tanganyika. De configuration oblongue, il a une longueur de 150 kilom. du S.-O. au N.-E. et une superficie de 4.320 kilom. carrés, à l'altitude de 450 mètres d'après Giraud, de 1.040 d'après Livingstone et de 850 mètres d'après Habenicht. Ses rives appartiennent aux différents Etats indigènes : le Kasongo possède ses rives septentrionales ; l'Itaoua et le Kasembé, ses rives orientales, et le royaume de Msiri, ses rives occidentales. Au N. il est entouré de collines rocheuses ; au S. il est bordé d'une longue plage de sable, le tout encadré de grands bois dans lesquels on rencontre des bandes de buffles, de zèbres, d'élans, de bubales, d'antilopes noires, d'égocères bleus, etc. Le Moéro reçoit les eaux d'un grand nombre de rivières dont les plus considérables sont : la Loua, la Tchisera, et la Kalongosi, etc. Toutes ces rivières se déversent dans la partie orientale du lac.

MOFFAT (Robert), missionnaire anglais, né à Inverkeithing (Ecosse) le 21 décembre 1795, mort le 9 août 1883. Il s'occupa d'abord de botanique et de culture, et entra en apprentissage chez un jardinier ; mais bientôt il se sentit attiré vers la carrière de missionnaire et fut envoyé par la Société des missions de Londres à la colonie du Cap. Là, après avoir appris la langue hollandaise, il entra en relations avec les Boers et les Hottentots et réussit à convertir un chef. Il s'établit ensuite à Komman, apprit la langue des Betschuanes, chez lesquels il résida pendant dix ans, jusqu'à ce que sa station fût devenue le centre de la civilisation chrétienne dans ces régions. Il revint dans sa patrie en 1870 et fut comblé d'honneurs. L'une de ses filles épousa le célèbre voyageur Livingstone et partagea toutes ses peines, jusqu'en 1862, époque de sa mort.

* **MOFRAS** (Eugène DUFLOT DE), voyageur français, né à Toulouse en 1810. — Il est mort à Paris en mars 1884.

MOGHAR-TAHTANI ou **MOGHAR INFÉRIEUR**, oasis de l'Algérie, dans la région S. de la province d'Oran, à 110 kilom. S. de Mécheria (terminus du chemin de fer sud-oranais) et à 90 kilom. N.-E. de l'oasis de Figuig. Elle se trouve, à 920 mètres d'altitude, sur l'oued Namours, au pied des pentes méridionales du djebel Mekter ; 1.000 hab. (Berbères). Cette oasis est distante de 11 kilom. de Moghar Foukani ou Supérieur, situé au N.-O. Elle est administrée par des assemblées locales, mais reconnaît la suzeraineté politique de la tribu arabe des Hamian Gharba.

MOHAMMED AHMED V. MAHDI.

MOHAMMED BEN ALI ES-SENOUSSÎ, fondateur de la fameuse confrérie musulmane qui porte son nom, né dans la province d'Oran vers 1792, mort le 12 novembre 1882. Il appartenait à la tribu des Medjaher. Mohammed fit ses études juridiques à Mostaganem. En butte aux vexations des autorités turques, il se rendit, vers 1812, dans le Maroc, où il fut bien accueilli et où il fut initié, par la confrérie de Moûleï Tayeb, aux principes mystiques de la philosophie des Chadhellya. Il rentra en Algérie à la veille de la prise d'Alger par la France (1830), et il parcourut comme professeur de droit et de théologie, tous les hauts plateaux de la province d'Alger, ainsi qu'une partie de celle de Constantine, s'acheminant lentement vers l'Orient, où l'attiraient le berceau du prophète et la renommée de célèbres docteurs de l'islam. En se dirigeant vers les lieux saints d'Arabie, Mohammed s'arrêta à Laghouat, à Mesaad, au Caire, pour y faire des cours. Dès cette époque, on le voit jouer le rôle d'un chef d'école et porter ombrage tant aux représentants de l'Eglise établie qu'au gouvernement égyptien. A La Mecque, il fut d'abord l'élève, puis devint le successeur du cheikh Ahmed-Ben-Edris, chef de l'école des Chadhellya. A peine eut-il reçu de celui-ci mourant ses pleins pouvoirs qu'il commença sa propagande par un voyage dans le Yémen, mais revint à La Mecque n'ayant obtenu que peu de succès. Vers 1837, Mohammed résolut de grouper ses disciples en fondant une confrérie nouvelle, celle des Sidi-es-Senoussi, qui prit un rapide développement (v. CONFRÉRIE). Il expose ses idées à ce sujet dans une série d'ouvrages qui ont fait de lui un des théologiens les plus féconds de l'islam. Le plus important est intitulé *El-Chemoûs El-Châreqa* (les Soleils levants). Depuis 1845, Mohammed se considérait comme un si grand personnage qu'il ne laissait voir son visage à personne et qu'il portait un voile toutes les fois qu'il sortait de sa maison à Derna, pour éviter aux humbles pêcheurs d'être éblouis et aveuglés par l'auréole de sa sainteté. Le surnom de Mohammed, El-Mahdi, renferme à lui seul son programme politique. En novembre 1882, sur son lit de mort, il désigna son fils, qui venait d'atteindre sa majorité, pour le remplacer à la tête des Senoussi.

MOHAMMED-EL-SADOK, bey de Tunis, né en 1812 à Tunis, mort le 28 octobre 1882. Il succéda à son frère Mohammed-bey, le 30 septembre 1859. Son règne ne fut guère signalé que par un certain nombre d'atrocités. Très jaloux de ses prérogatives, il conserva vis-à-vis des puissances européennes une indépendance réelle ; mais, quand surgit le différend franco-tunisien et que l'expédition contre les Khroumirs fut décidée par le cabinet Ferry, il subit visiblement l'influence de son ministre Mustapha et surtout celle de l'Italie. Les succès des troupes françaises ne lui permirent pas de persister dans son opposition, et, le 12 mai 1881, il signa le traité de Kasr-es-Saïd, qui plaça la Tunisie sous le protectorat de la France. L'année suivante, dans la nuit du 27 au 28 octobre, il mourut subitement et eut pour successeur son frère Ali-bey.

MOHÉLI, MOHIL ou **MOHILLA**, île de l'archipel des Comores, au sud-est de la grande Comore, entre l'extrémité septentrionale de Madagascar et le continent africain ; 2.000 à 6.000 hab., métis d'Arabes et de noirs, Arabes purs et Malgaches. Ville principale : Fomboni, sur la côte N.-E. L'île Mohéli, la plus petite du groupe (superficie 231 kilom. carrés), en est aussi la mieux boisée et la plus fertile.